



WIENER
PHILHARMONIKER

— 1842 —

Billets pour le Concert de la Saint-Sylvestre et du Nouvel An

En raison de la très forte demande de mélomanes du monde entier pour assister aux trois représentations du traditionnel Concert du Nouvel An par le Wiener Philharmoniker, la vente des billets se fait par tirage au sort sur ce site Internet en début d'année. Les chances d'acquérir ces précieux billets sont ainsi les mêmes pour tous. Les inscriptions au tirage au sort sont acceptées entre le 2 et le 23 janvier de chaque année pour l'achat de billets pour les trois concerts de la saison suivante.

Pendant cette période, les intéressés peuvent s'inscrire sur ce site au tirage au sort pour la Répétition générale (le 30 décembre à 11h), pour le Concert de la Saint-Sylvestre (le 31 décembre à 19h30) et pour le Concert du Nouvel An (le 1er janvier à 11h15). Il est possible de s'inscrire aux trois concerts mais une fois seulement à chacun. Une fois écoulé le délai d'inscription de trois semaines, les billets sont tirés au sort et les résultats sont communiqués aux participants à la fin mars au plus tard. Ceux à qui la chance aura souri en seront informés par la poste et recevront en même temps toutes les informations utiles pour l'achat des billets. Les autres seront informés par courrier électronique.

Au moment de l'inscription au tirage au sort, vous pourrez indiquer le nombre de places qui vous intéresse ainsi que la catégorie de prix que vous aurez choisie en consultant directement sur ce site le plan de la salle de concert. Le nombre de billets est limité à deux pour le Concert du Nouvel An mais pas pour les deux autres concerts. Le prix des billets se situe actuellement entre 30 € et 940 € pour le Concert du Nouvel An, entre 20 € et 720 € pour le Concert de la Saint-Sylvestre, et entre 130 € et 380 € pour la Répétition générale (aucune place debout n'est vendue pour ce concert). Le programme et le chef d'orchestre sont les mêmes pour les trois concerts.

Pourvu qu'elle se situe dans la période indiquée, la date d'inscription ne compte pas pour le tirage au sort ! Autrement dit, une inscription effectuée le 23 janvier a autant de chances de succès qu'une effectuée le 2 janvier.

La seule possibilité d'obtenir des places pour ces concerts est de participer au tirage au sort ! Pour que l'inscription soit valide, il importe de remplir en ligne, expressément entre le 2 et le 23 janvier inclus, le formulaire de tirage au sort affiché sur ce site. Aucune demande de réservation par la poste ou par courrier électronique privé ne pourra être prise en considération.